

Modalités d'Inscriptions aux Transports Scolaires pour l'Année Scolaire 2020-2021 :

Pour les élèves habitants l'Oise :

La Région Hauts-de-France investit pour nos enfants et pour préparer l'avenir, tout en préservant le pouvoir d'achat des familles.

C'est pourquoi la Région a décidé d'accorder la **gratuité des transports scolaires** aux enfants à partir de la rentrée 2020-2021.

Pour procéder à l'inscription obligatoire annuelle de leur enfant, les représentants légaux ont deux possibilités à partir du 4 juin 2020 :

- 1) privilégier l'inscription en ligne [ICI](#) sur le site sécurisé oise-mobilite.fr en accédant à la rubrique « Scolaires » (simple, en quelques minutes et avec possibilité d'éditer un titre de transport provisoire valable 15 jours après la rentrée)
- 2) Compléter le formulaire d'inscription au format papier téléchargeable [ICI](#) sur le site oise-mobilite.fr et l'envoyer au délégataire de transport ATRIOM ou KRDSO selon le secteur géographique de l'école fréquentée. Si besoin, je vous remercie de tenir à disposition ce document pour les élèves de votre établissement ne disposant pas d'internet.

Pour une complète information, en cas de perte ou de vol d'un Pass Oise Mobilité, il est également possible de demander en ligne un duplicata.

Une fois ces démarches effectuées, comme les années précédentes, les représentants légaux recevront une confirmation concernant l'inscription de leur enfant et de sa prise en charge. Pour être certain d'être en règle et de voyager en toute tranquillité dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire **avant le 10 juillet 2020**. Les élèves inscrits aux transports scolaires pour l'année 2019-2020 ont directement été informés de la procédure.

Je vous rappelle que pour être informé gratuitement par mail et/ou SMS et en temps réel des perturbations transport dans l'Oise, les élèves et représentants légaux peuvent s'inscrire sur le site www.oise-mobilite.fr (rubrique « mon espace »).

Tout au long de l'année, l'agence Oise Mobilité est également à disposition des usagers au 0 970 150 150 pour les renseigner sur les horaires de transports en communs et centraliser les éventuels dysfonctionnements.

Pour les élèves habitants le Val d'Oise et la Seine et Marne :

Pour procéder à l'inscription obligatoire annuelle de leur enfant, les représentants légaux doivent :

Pour les nouveaux élèves :

Retirer dès le jeudi 25 juin 2020 les dossiers « Imagine R » et « Carte Annexe » au sein de la Mairie de leur commune ou à l'accueil de Saint-Dominique.

Pour les anciens élèves :

Les dossiers de Cartes « Imagine R » ont été envoyés à chaque domicile des élèves pour renouvellement. Les dossiers de « Carte Annexe » seront envoyés au domicile des élèves à partir du 22 juin.

Pour tous les élèves :

Pas d'obligation cette année de faire tamponner leur formulaire ni même de présenter un certificat de scolarité.

Pour toute question, vous pouvez contacter les services de Keolis-CIF via leur site internet Keolis-cif.com